

Séance du 12 Mars 2015**ORDRE DU JOUR**

- ✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET GENERAL ET ASSAINISSEMENT**
- ✓ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014**
- ✓ **AFFECTATION DES RESULTATS**
- ✓ **PERSONNEL :**
 - . **Compte épargne temps**
 - . **Règlement intérieur**
 - . **Adhésion médecine du travail CDG81**
 - . **Attribution individuelle de l'IAT**
- ✓ **TARIFS CIMETIERE**
- ✓ **ACOMPTE SUBVENTION MJC ET CRECHE**
- ✓ **LOYER GÎTE**
- ✓ **CONCOURS GRATUITS CRECHE ET MJC**
- ✓ **GROUPEMENT DE COMMANDES SDET**
- ✓ **QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM,

Adjoints présents : M^r CASTANET, M^{me} PIOVESAN, M^r AZAM et M^{me} CABANIS.

Conseillers présents : M^{me} BLANC, M^{me} JULIEN, M^{me} BONNET, M^{me} DAUZATS, M^{me} EMILE-dit-BIGAS, M^{me} BOUTIE, M^r ESCOUBOU, M^r HOULES, M^r MICOULAUD, M^r ALBERT, M^r BRU, M^r COLLET et M^r ORTIN

Absente excusée : M^{elle} FOULQUIER (procuration à M^{me} BOUTIE)

Après lecture des délibérations prises au cours du précédent Conseil Municipal en date du 17 Décembre 2014, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de ce compte-rendu. Le Maire ouvre la séance. Les sujets à l'ordre du jour sont abordés.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :
BUDGET GENERAL ET ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 du budget général et quitte la salle.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	900 299,16 €	665 512,96 €
RECETTES	1 054 862,79 €	622 894,89 €
RESULTATS	+ 154 563,63 €	- 42 618,07 €

M^r Castanet prend la présidence et demande au Conseil Municipal de procéder au vote : le compte Administratif 2014 du budget général est approuvé à l'unanimité.

M^r le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 du budget assainissement et quitte la

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	41 889,43 €	121 116,50 €
RECETTES	54 689,40 €	104 419,54 €
RESULTATS	+ 12 799,97 €	- 16 696,54 €

salle.
M^r Castanet prend la présidence et demande au Conseil Municipal de procéder au vote : le compte Administratif 2014 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

M^r le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014 du budget général établi par la trésorerie générale du Tarn, qui est approuvé à l'unanimité.

M^r le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014 du budget assainissement établi par la trésorerie générale du Tarn, qui est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat d'exécution du budget général présente un déficit d'investissement de **42 618,07€** et un excédent de fonctionnement de **154 563,63 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

- INVESTISSEMENT : Déficit antérieur reporté	42 618,07 €
- FONCTIONNEMENT : Excédent capitalisé	154 563,63 €
	Excédent antérieur reporté 0 €

Le résultat d'exécution du budget assainissement présente un déficit d'investissement de **16 696,54 €** et un excédent d'exploitation de **12 799,97 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

- INVESTISSEMENT : Déficit antérieur reporté	16 696,54 €
- EXPLOITATION : Excédent capitalisé	9 799,97 €
	Excédent antérieur reporté 3 000 €

PERSONNEL

• **Mise en place d'un Compte-Epargne Temps**

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'application du Compte-Epargne Temps dans la collectivité, des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET et des modalités d'utilisation des droits ont été clairement définis au travers d'un dispositif adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

ACOMPTÉ SUR SUBVENTION 2015

- **MJC**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser un acompte de 20 000 € sur la subvention 2015 à la Maison des Jeunes et de la Culture (les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2015).

- **CRECHE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser un acompte de 10 000 € sur la subvention 2015 à la Crèche « Les p'tits Bouts » (les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2015).

GÎTE : TARIFS DES LOCATIONS

M^r le Maire propose un réajustement des tarifs de location du gîte :

	Nouveaux tarifs
Location au mois	450 €
Location à la semaine (6 nuits)	250 €
Location week-end (2 nuits)	120 €
Electricité	0,20 €/kW
Eau et assainissement	3€/m³

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs et décide de leur entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2015.

MONTANT DES CONCOURS A TITRE GRATUIT

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Tarn, les concours gratuits de mise à disposition pour la MJC et la crèche doivent faire l'objet d'une délibération annuelle précisant leurs montants.

- **MJC**

Par convention signée avec la MJC, la commune a mis à disposition les concours gratuits suivants pour l'année 2014 :

-Loyer :	17 830 €
-Concours gratuits :	
↳ Charges locatives (<i>eau, assainissement, chauffage, électricité, assurances</i>)	15 333 €
↳ Mise à disposition du matériel	5 000 €
↳ Mise à disposition du personnel	38 758 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant des concours gratuits tels que définis dans la délibération.

La commune met à disposition les concours gratuits suivants pour l'année 2015 :

-Loyer :	17 830 €
-Concours gratuits :	
↳ Charges locatives (<i>eau, assainissement, chauffage, électricité, assurances</i>)	16 000 €
↳ Mise à disposition du matériel	5 000 €
↳ Mise à disposition du personnel	42 000 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant prévisionnel des concours gratuits tels que définis dans la délibération.

- **Approbation du règlement intérieur**

Considérant l'utilité de la rédaction d'un règlement intérieur propre à la commune de Lagarrigue, destiné à tous les agents titulaires et non-titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, d'organisation du temps de travail (annualisation), mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur du personnel applicable immédiatement, pour lequel le Comité Technique a donné un avis favorable en date du 10 mars 2015.

- **Adhésion médecine du travail CDG81**

La surveillance médicale des agents était assurée par le Service Interprofessionnel de Santé au Travail du Tarn Sud de Castres, mais la Collectivité a l'opportunité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et à un meilleur coût en adhérant au Service de Prévention et de Santé au Travail géré directement par le Centre de Gestion du Tarn.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M^r le Maire à signer pour 3 ans la convention d'adhésion proposée par le CDG81.

- **Attribution individuelle de l'IAT**

A compter de 2015, le système de notation des agents disparaît pour laisser place à un entretien professionnel obligatoire donnant lieu à une appréciation générale, déterminante pour l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Plusieurs critères seront retenus, dont les suivants : **manière de servir, niveau de responsabilité, animation d'une équipe, agents à encadrer, poste avec sujétions particulières, charge de travail, disponibilité de l'agent.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les critères énoncés pour l'attribution individuelle de l'IAT et fixe les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire, notamment en cas d'indisponibilité momentanée.

CIMETIERES : TARIFS DES CONCESSIONS

M^r le Maire propose une actualisation des tarifs des concessions dans les cimetières communaux :

		Nouveaux tarifs
Concessions cimetières	Cinquantenaires 5,20 m ²	530 €
	Cinquantenaires 3,12 m ²	330 €
	Trentenaires	220 €
Columbarium	15 ans	250 €
	30 ans	400 €
Dépositaire		45 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir		30 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs et décide de leur entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2015.

- **CRECHE**

Par convention signée avec la crèche « Les p'tits bouts », la commune a mis à disposition les concours gratuits suivants pour l'année 2014 :

-Loyer :	11 912 €
-Concours gratuits :	3 450 €
↳ Personnel (738 €)	
↳ Matériel (1 332 €)	
↳ Charges (1 380 €)	

-Sol cour : 3 372 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant des concours gratuits tels que définis dans la délibération.

La commune met à disposition les concours gratuits suivants pour l'année 2015 :

-Loyer :	11 912 €
-Concours gratuits :	3 500 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant prévisionnel des concours gratuits tels que définis dans la délibération.

GROUPEMENT DE COMMANDES PAR LE SDET

Suite à la mise en concurrence obligatoire au 1^{er} janvier 2016 des tarifs jaunes EDF, le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) a manifesté l'envie de piloter un groupement de commande impliquant 7 départements du Sud de la France, afin de négocier au mieux les tarifs de l'énergie.

Considérant que la commune de Lagarrigue, au regard de ses propres besoins a un intérêt à adhérer au groupement de commandes initié par le SDET pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et les services en matière d'efficacité énergétique ; le Conseil Municipal décide sur proposition de M^r le Maire, d'adhérer au groupement de commandes, approuve la convention constitutive, autorise M^r le Maire à valider et signer les contrats relatifs à la fourniture d'énergie et s'engage à régler les sommes dues en les inscrivant préalablement dans le budget.

INFORMATIONS

- **Instruction des permis de construire**

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'Etat se désengage de l'instruction gratuite des permis de construire, qui sera à la charge des communes.

- **Réservation de composteur**

Pour réduire le volume des déchets collectés, la CACM met gratuitement à disposition des foyers disposant d'un espace extérieur un composteur en bois, à réserver au **05 63 73 50 54**.